



2,4-D DMA™ 720 Herbicide séquestré Concentré de fabrication

POUR LA FABRICATION SEULEMENT

GARANTIE : 2,4-D (présent en tant que sel de diméthylamine) 55,5 % e.a.

N° D'HOMOLOGATION 17107 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION



AVERTISSEMENT **POISON**

CONTENU NET : 2 x 10 L, 110 L, 205 L, vrac

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

PRÉCAUTIONS

**DANGER - CORROSIF POUR LES YEUX
CAUSE DES LÉSIONS AUX YEUX
NOCIF SI INGÉRÉ OU INHALÉ
NOCIF SI ABSORBÉ PAR LA PEAU
GARDER HORS DE LA PORTÉE DU PERSONNEL NON AUTORISÉ
EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter des lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial et des vêtements de protection pour manipuler ce produit. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Détruire les articles en cuir contaminés, y compris les souliers.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes. Corrosif. Peut causer une striction. Si on opte pour un lavage d'estomac, suggérer un examen endotrachéal et/ou oesophagoscopique. En cas de brûlure, traiter comme une brûlure thermique après avoir décontaminé. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Pas d'antidote spécifique.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

Une contamination directe de n'importe quel plan d'eau par ce produit peut tuer des poissons. Ne pas contaminer les plans d'eau par l'application directe, le nettoyage de l'équipement ou l'élimination des déchets.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant original. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré, loin des semences, des aliments pour animaux, des fertilisants et autres pesticides. Ne pas entreposer ni éliminer d'une manière qui risque de contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux. Tenir loin du feu, des flammes nues ou de tout autre source de chaleur.

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens qui utilisent ce produit doivent éliminer la matière active non utilisée et son contenant conformément aux exigences municipales ou provinciales. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

N'utiliser que pour la fabrication d'un herbicide homologué en vertu de la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

Étant donné les propriétés et les usages prévus des produits formulés avec le sel de diméthylamine de l'acide 2,4-dichlorophénoxyacétique, une étiquette différente de mise en garde peut s'imposer. Les formulateurs doivent élaborer leur propre étiquette en fonction des propriétés et des usages de leur produit fini et se conformer aux lois et règlements en vigueur.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées